



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ventes aux enchères

Question écrite n° 44243

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique sur la fiscalité appliquée à la grande vente aux enchères de la collection Saint Laurent-Bergé, qui s'est tenue au Grand palais fin février 2009. En effet, cette vente qui a atteint des résultats sans précédent a été décrite comme la « vente du siècle » en enregistrant un montant de 373,5 millions d'euros. Il ne serait pas inconvenant que, sur une telle somme, dans le contexte actuel de crise économique et financière, il puisse être demandé au bénéficiaire de cette vente une contribution exceptionnelle de solidarité, au-delà des frais normaux appliqués à cette vente. Cette contribution de solidarité correspondrait de plus à l'idéal de solidarité prôné par le bénéficiaire de la vente de ces oeuvres d'art. Il lui demande donc de lui préciser sa position sur cette suggestion.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44243

Rubrique : Ventes et échanges

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et fonction publique

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 2009, page 2201

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)